



## **Communiqué de presse**

Bras-sur-Meuse, le jeudi 27 juin 2024

# **Le méthaniseur de Landres permet de réaliser 98% de réduction de gaz à effet de serre**

*Certifiée RED II l'an dernier, l'unité de méthanisation d'EMC2 à Landres vient de faire l'objet d'un audit dans le cadre du renouvellement de la certification. L'audit a conclu à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 98%, contre 95% lors de la certification initiale.*



En effet, en 2023, l'unité de méthanisation de Landres a produit 1 540 294 m<sup>3</sup> de biométhane pour une émission de 104 tonnes de CO<sub>2</sub> eq. Un même volume de gaz fossile pour la production de chaleur aurait émis 5 212 tonnes de CO<sub>2</sub> eq.



**Mathieu Kimenau, Responsable de l'activité méthanisation du groupe EMC2**



*Nous avons progressé en un an en passant de 95 à 98% d'économie de gaz à effet de serre par rapport au gaz fossile. Cet excellent chiffre s'explique par la part importante d'effluents d'élevage dans la production. Nous devons également saluer le travail des agriculteurs et des équipes de la méthanisation. Nous avons tous progressé par rapport à des chiffres qui étaient déjà très bons : les agriculteurs apporteurs, d'une part, qui ont amélioré leurs pratiques, et les équipes opérationnelles, dans la gestion du process.*



## RED II : certification de réduction des gaz à effet de serre

Engagée dans une démarche volontaire d'audit, EMC2 a obtenu la certification RED II de son unité de méthanisation de Landres en 2023.

Découlant de la directive européenne RED II, cette certification s'appuie sur différents critères de durabilité des bioénergies et permet d'attester la réduction de gaz à effet de serre par rapport à l'utilisation d'énergies fossiles, et donc de démontrer l'impact positif du modèle sur l'environnement. C'est l'organisme indépendant Control Union qui a assuré cette certification de durabilité du biométhane en auditant tout le process de production de l'unité de Landres.

## Une analyse de l'empreinte carbone globale

La certification s'appuie sur l'analyse de l'empreinte carbone réelle générée par tous les apports ainsi que l'empreinte carbone générée par le process de transformation et l'exploitation de l'unité.

Ainsi l'impact carbone a été calculé pour :

- Les effluents (qui représentent plus de la moitié des apports) : contrôle de la provenance et de la manière dont est valorisé le digestat par les éleveurs.
- Les apports de matière végétale : calcul de toutes les émissions de gaz à effet de serre générées par la production (intrant, fertilisant, travail sur la parcelle, récolte et transport). Control Union vérifie que chaque intrant est durable.
- La phase process et exploitation : analyse des méthodes de travail des équipes pour s'assurer qu'elles soient conformes. L'organisme contrôle aussi la consommation de l'unité, l'empreinte de son fonctionnement (consommation en eau, en électricité, en gaz...).

### En savoir + sur les méthaniseurs d'EMC2

<https://www.emc2.coop/nos-activites/energie/>

## A propos d'EMC2

EMC2 est un groupe coopératif qui rassemble plus de 3 000 agriculteurs adhérents et s'engage avec eux dans une agriculture vertueuse et rémunératrice. Sa mission est d'accompagner les agriculteurs dans leurs productions végétales et animales en leur proposant des solutions de collecte, d'approvisionnement et des conseils. A travers ses différentes activités, EMC2 intervient tout au long du cycle de production, de la naissance du produit à sa commercialisation. Avec 788 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023, le Groupe EMC2 compte 910 salariés et agit sur 19 départements du nord-est de la France.

### Contact presse :

Lola Kovacic, directrice de la Communication  
06 31 67 89 63 – [lola.kovacic@emc2.coop](mailto:lola.kovacic@emc2.coop)